



Assemblée communale du 15 déc. 2025

lundi 15 décembre 2025 • 18:30 - 20:30 | Assemblée communale

Participants			P	Présent	A	Absent	E	Excusé	O	Online
FP	Fabienne Pharisa	Secrétaire communale								P
BB	Bernard Bapst	Syndic			bernard.bapst60@gmail.com					P
CR	Christophe Revaz	Conseiller communal			0798156061					P
CK	Claudia Kolly	caissière communale			crevaz@bluewin.ch					P
DS	Dominique Schouwey	Vice-Syndic			caisse@hauteville.ch					P
GB	Geoffrey Boubet	Conseiller communal			d.schouwey74@gmail.com					P
NC	Nicolas Chassot	Responsable édilité			gboubet62@gmail.com					P
YE	Yannick Ecoffey	Conseiller communal			nicolas.hauteville@gmail.com					P
					yannick.ecoffey@bluewin.ch					P

1 Ouverture de l'assemblée

Fabienne Pharisa

Présidence : Bernard Bapst, Syndic

Présents : 45 personnes

Excusés : Baumgartner Christian - Sandor Marianne - Olivier Pralong - Raphaël Rolle

Scrutateurs : Magnin Dominique - Blanc Marisa

Secrétaire : Fabienne Pharisa

Au nom du Conseil communal, **Le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens à cette assemblée des budgets 2026. Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du **21 novembre 2025**, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, plus de dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler au sujet du mode de convocation. Personne ne soulève de remarques. Il précise en outre que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Etant donné que les délibérations de notre assemblée sont publiques, le Syndic demande s'il y a des personnes qui n'ont pas le droit de vote dans la salle ? Tous les citoyens présents sont citoyens d'Hauteville; mis à part Christelle Brodard et Fabienne Pharisa, personnel de l'administration communale.

2 Tractanda

2.1 Validation du tractanda

Fabienne Pharisa

le Syndic lit le tractanda de la présente assemblée communale.

Les citoyennes et citoyens acti-ve-f-s de la Commune de Hauteville sont convoqué-e-s en assemblée communale ordinaire le ¶

¶

**LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025, À 19H00 ¶
À LA SALLE OTAVELA ¶**

LISTE DES OBJETS A TRAITER ¶

- 1. → Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut-être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch ¶
- 2. → Budget 2026 ¶
 - 2.1 → Présentation du budget de résultats ¶
 - 2.2 → Budget des investissements administratifs ¶
 - a) → Achat de matériel informatique ¶
 - b) → Stand de tir - Participation financière - installation ciblerie ¶
 - c) → Accueil extrascolaire - aménagement d'une cuisinette ¶
 - d) → Eclairage public - remplacement des luminaires par des LED ¶
 - e) → Rte de l'Eglise - réfection ¶
 - f) → Rte du Mont - crédit d'étude ¶
 - 2.3 → Préavis de la commission financière ¶
 - Vote du budget global ¶
- 3. → Désignation de l'organe de révision ¶
- 4. → Modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois - approbation ¶
- 5. → Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation ¶
- 6. → Fixation du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031 ¶
- 7. → Divers ¶

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale. ¶

¶

3 Procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal

Fabienne Pharisa

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2025 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens à l'administration communale ainsi que publié sur le site internet.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal.

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic procède au vote.

- **Vote**

Qui accepte le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2025 ?

Décision : le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2025 est approuvé à l'unanimité par vote à main-levée avec remerciement à son auteure Fabienne Pharisa, Secrétaire communale. 

4 Budgets de résultats et d'investissements

4.1 Budgets de résultats

Fabienne Pharisa

Pour ce point, **le Syndic** passe la parole à Christophe Revaz, Conseiller communal responsable des finances

Christophe Revaz : Cette année, le Conseil communal a mis les dépenses entre parenthèse. Le nouveau budget a été élaboré avec grande prudence au vu des incidences directes en lien avec le PAFF (Plan d'assainissement des finances fribourgeoises) et les projets interrégionaux (CO - Home - Centre sportif)

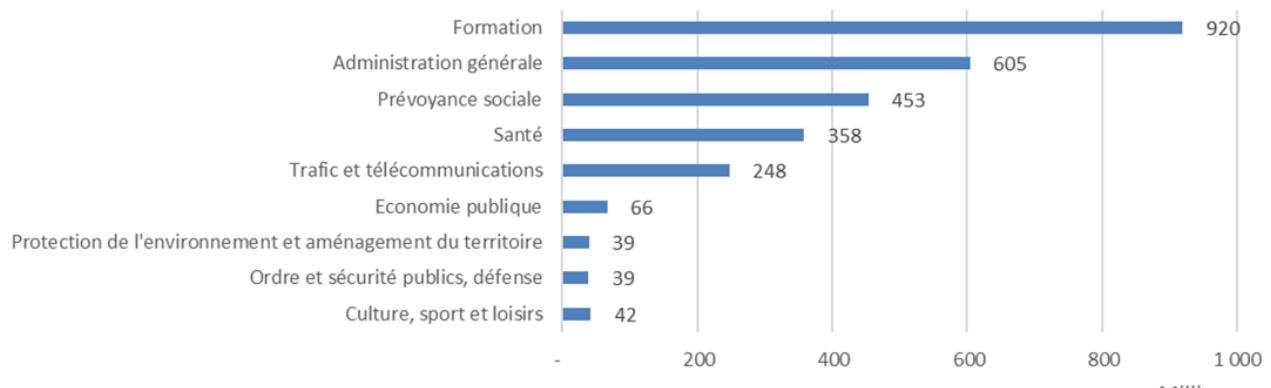
Présentation du budget de fonctionnement 2026 de la commune d'Hauteville:

Budget 2026

Budget 2025

◦ Aux charges	CHF 3'576'629.92	CHF 3'394'754.10
◦ Aux produits	CHF 3'783'357,40	CHF 3'604'893,90
◦ Déficit fonctionnement	CHF 247'604.00	CHF 244'192.00
◦ Bénéfice	CHF 206'727.48	CHF 210'139.80

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



ADMINISTRATION GENERALE	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Législatif	10 206	9 205	11 737
Exécutif	66 834	65 334	55 490
Administration des finances	118 691	114 637	120 886
Service généraux	196 756	179 191	177 376
Immeubles administratifs	212 303	200 162	231 148
Total	604 790	568 529	596 637

Service généraux : Une augmentation est prévue avec le changement de législature et l'accroissement du travail, notamment au niveau de l'administration.

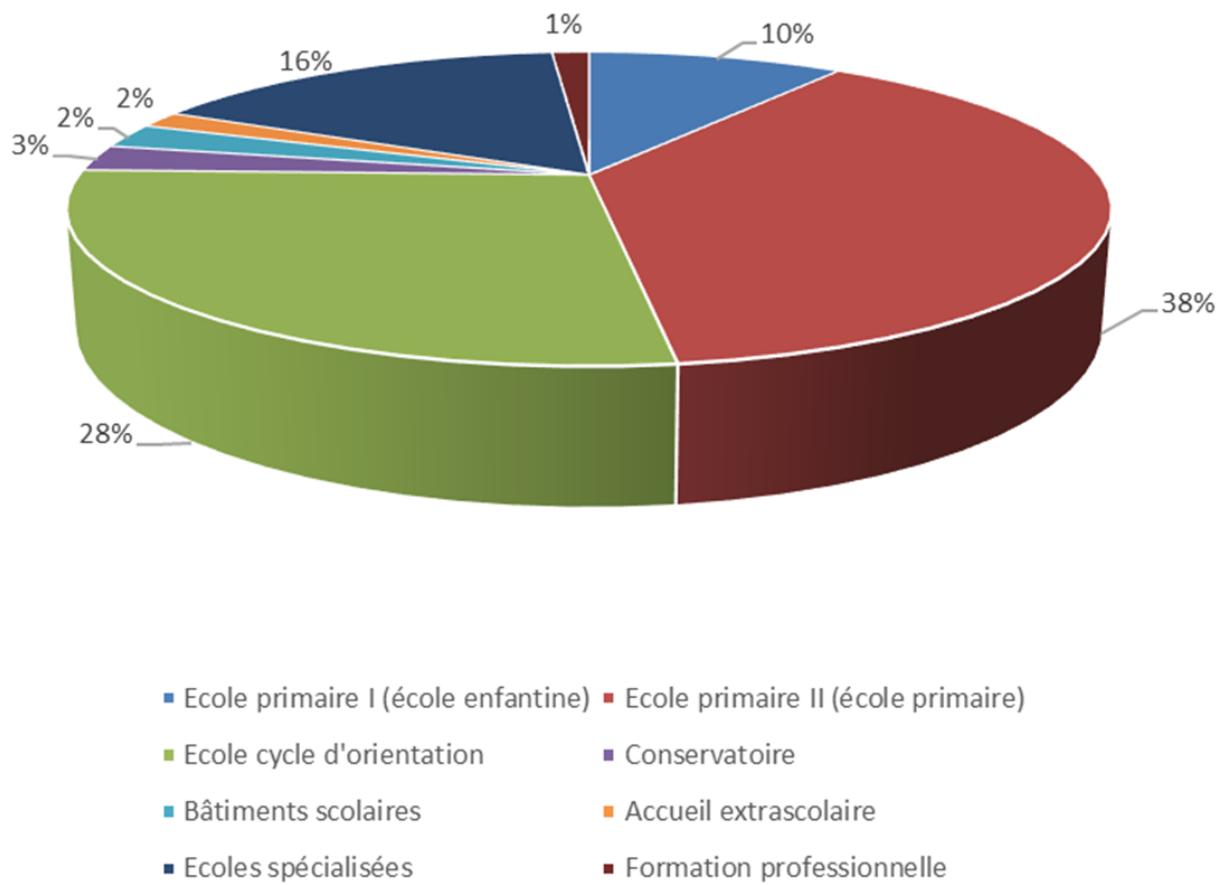
ORDRE ET SECURITE PUBLICS	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Questions juridiques	28 183	27 140	28 130
Service du feu	8 609	9 989	7 470
Défense civile	2 085	2 335	1 767
Total	38 877	39 464	37 367

Répartition des charges de l'enseignement et formation	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Ecole primaire I (école enfantine)	89 589	76 813	75 230
Ecole primaire II (école primaire)	350 141	318 812	313 386
Ecole cycle d'orientation	254 654	247 296	230 366
Conservatoire	24 710	19 800	21 630
Bâtiments scolaires	23 211	26 088	32 035
Accueil extrascolaire	15 589	2 304	8 037
Ecoles spécialisées	148 629	136 690	130 396
Formation professionnelle	13 000	12 000	14 911
Total	919 523	839 802	825 991

Ecole primaire : Avec l'ouverture de la nouvelle école de Corbières, la plus-value des locations pour Hauteville est d'environ CHF 40'000.00

l'AES est financée à hauteur de CHF 151'950.- par les parents, la commune de Corbières et les subventions.

Enseignement et formation - charges liées

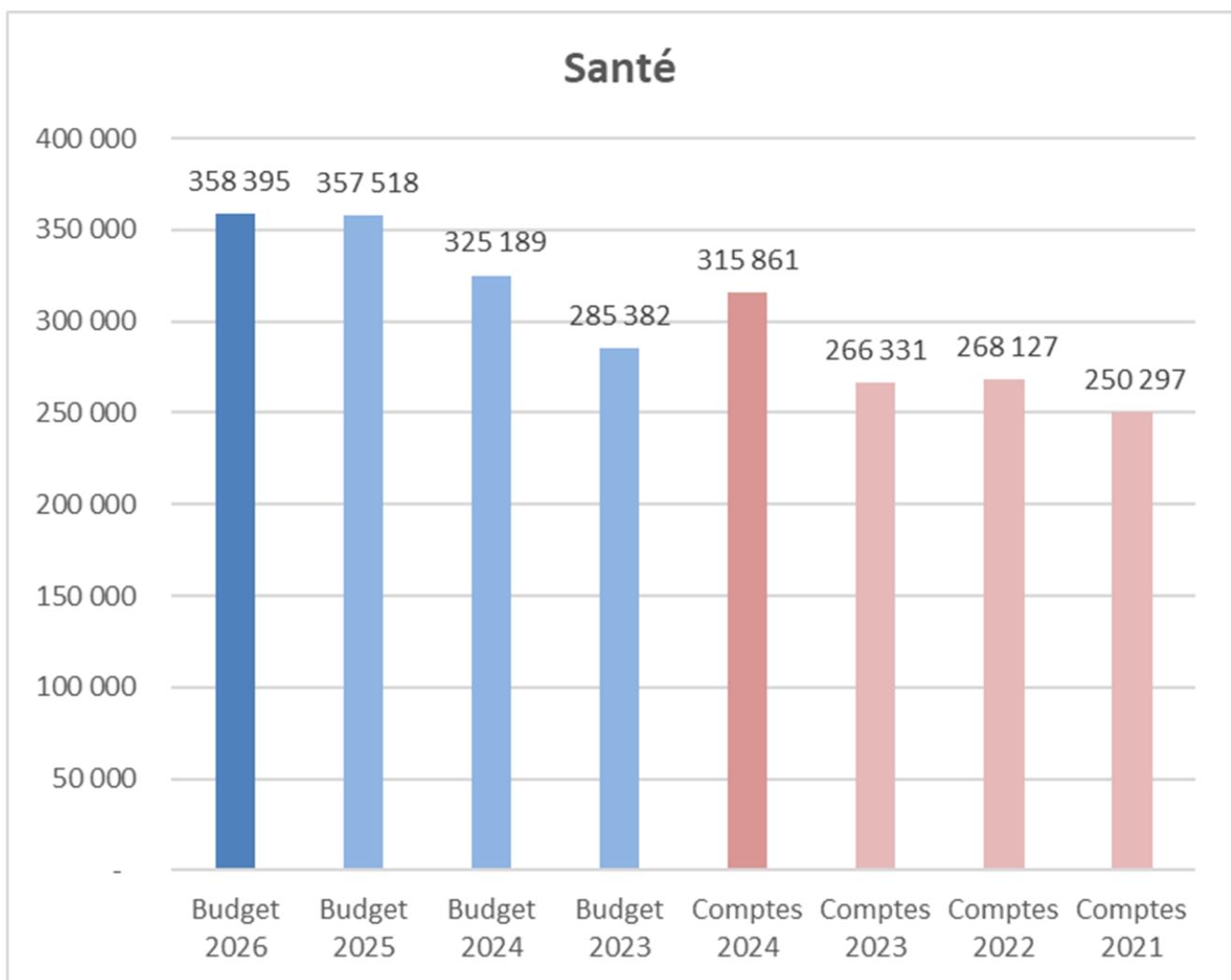


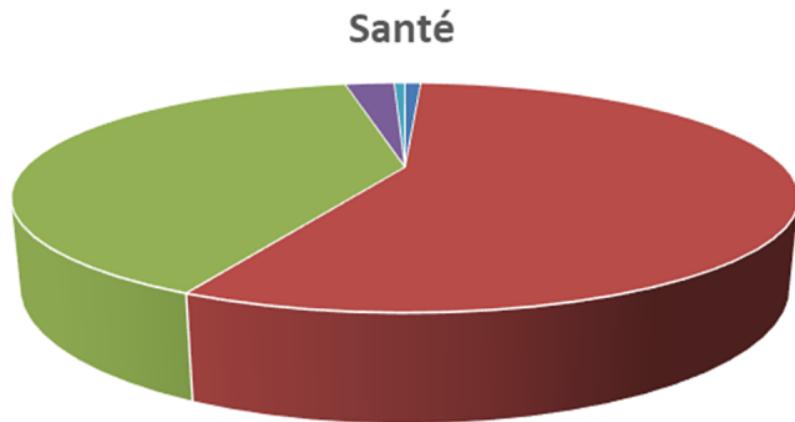
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Bibliothèque	3 310	3 602	3 608
Culture	3 800	3 800	7 493
Sport	30 287	25 238	24 834
Loisirs	4 850	1 850	9 175
Total	42 247	34 490	45 109

Sport : l'augmentation est en lien avec la mise en place d'une patinoire provisoire à Charmey au niveau du district lors du prochain comptoir. gruyérien. A noter que la commune de Hauteville n'était pas favorable à cette dépense.

Loisirs : L'augmentation de ce compte est liée au souper prévu pour les nouveaux citoyens, ce qui explique la hausse. Ce souper est organisé tous les deux ans.

Santé	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Hôpitaux	4 727	2 996	3 258
Etablissements médico-sociaux et homes régionaux	193 377	201 530	180 677
Soins ambulatoires (soins à domicile)	149 553	141 592	122 484
Services de sauvetage (ambulances)	8 668	9 331	6 401
Service médical des écoles	2 000	2 000	2 965
Contrôle des denrées alimentaires	70	70	75
Total	358 395	357 518	315 861





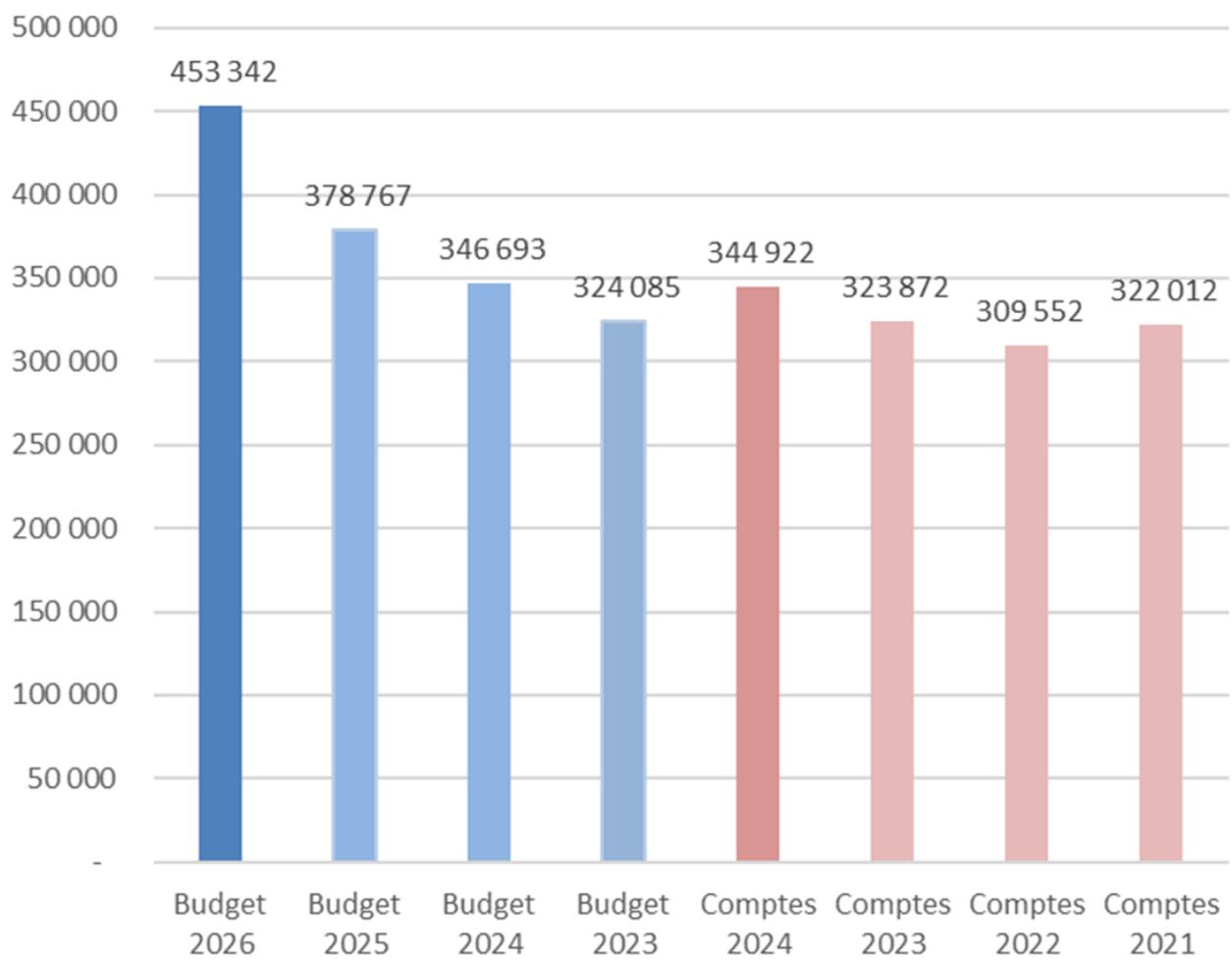
- Hôpitaux
- Etablissements médico-sociaux et homes régionaux
- Soins ambulatoires (soins à domicile)
- Services de sauvetage (ambulances)
- Service médical des écoles
- Contrôle des denrées alimentaires

Prévoyance Sociale	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	221 332	214 131	205 989
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	924	925	1 204
Financement des prestations complémentaires AVS/AI	62 172	-	-
Allocations familiales (AF)	4 506	4 332	3 895
Avance et recouvrement des pensions alimentaires	-	4 814	4 215
Prestations aux familles	26 500	26 500	19 659
Chômage	13 764	13 505	13 505
Aide sociale	124 144	114 559	96 456
Total	453 342	378 767	344 922

Financement des prestations complémentaires : CHF 62'172.00 Ce montant découle de la mise en œuvre du PAFF, qui prévoit une participation des communes à hauteur de 25 % des prestations complémentaires, auparavant ce chapitre était intégralement financées par le canton.

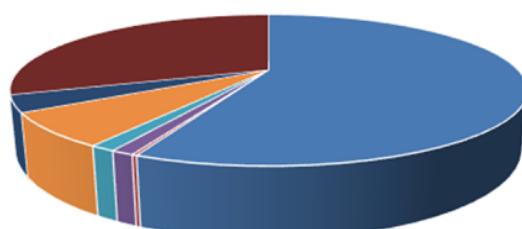
A noter que ce chapitre est composé uniquement de charges liées.

Prévoyance Sociale



Commune de
Hauteville

Prévoyance sociale

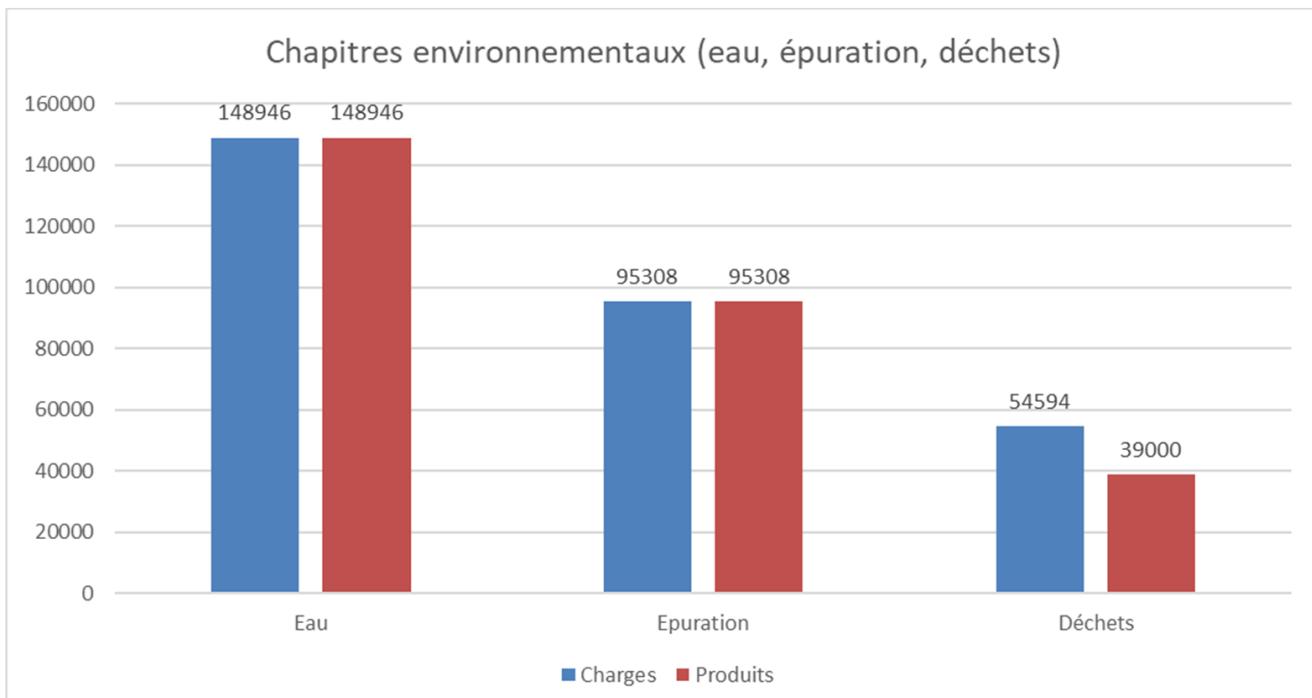


- Institutions pour personnes handicapées et inadaptées
- Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- Financement des prestations complémentaires AVS/AI
- Allocations familiales (AF)
- Avance et recouvrement des pensions alimentaires
- Prestations aux familles
- Chômage
- Aide sociale

TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Routes cantonales	3 000	3 000	1 588
Routes communales	189 069	196 528	187 611
Infrastructures de transport publics	6 839	6 456	6 245
Trafic régional et agglomération	48 753	40 564	32 711
Total	247 661	246 548	228 155

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Approvisionnement en eau	-	-	-
Traitement des eaux usées	-	-	-
Gestion des déchets	15 594	18 150	17 437
Correction des eaux	132	14 000	2 542
Lutte contre la pollution	17 501	13 001	14 377
Cimetière communal	5 551	3 751	4 004
Aménagement du territoire	502	502	3 462
Total	39 280	49 404	41 823

Eau - Epuration : 'État exige l'équilibre de ces comptes. À Hauteville, les postes « Eau » et « Épuration » sont équilibrés à 100 % grâce à la perception des taxes. En revanche, le compte « Déchets » présente un déficit de revenus, seuls 71,4 % des charges étant couverts par les taxes. À noter que ce taux est conforme à la législation, laquelle impose une couverture minimale de 70 % des charges.

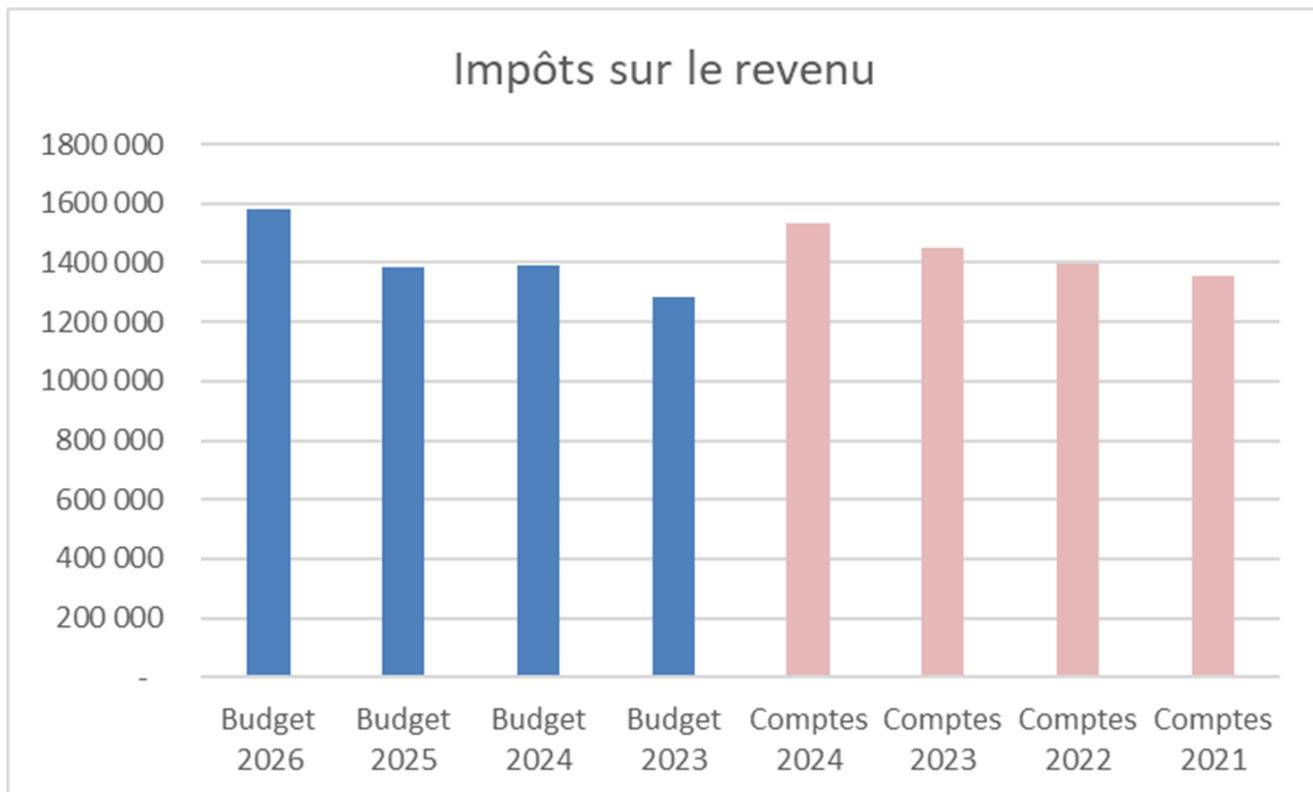


ECONOMIE PUBLIQUE	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Agriculture	2 867	367	3 912
Sylviculture	18 558	26 175	10 828
Tourisme	38 264	30 318	26 231
Industrie, artisanat et commerce	6 777	6 481	6 152
Total	66 466	63 341	47 124

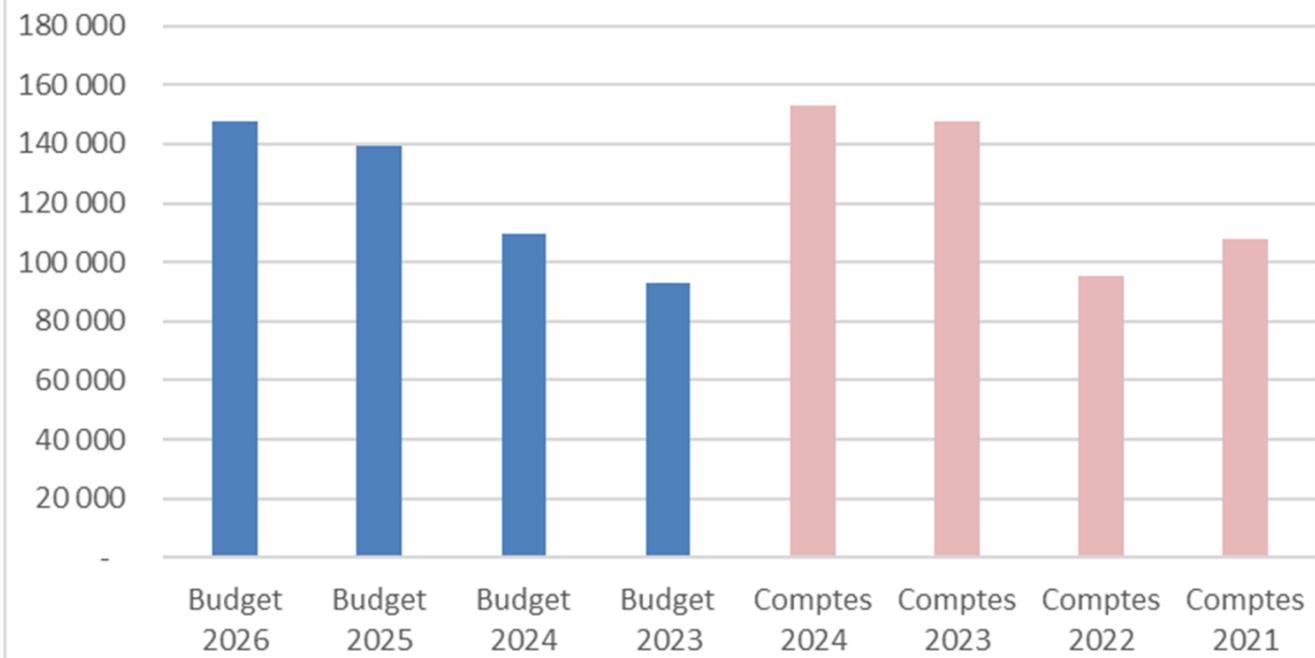
Tourisme :L'augmentation est justifiée par la participation communale à hauteur de CHF 10'000.00 pour la rénovation du Gîte d'Allières

Recettes fiscales	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Impôts sur le revenu	1 578 105	1 384 700	1 533 278
Impôt sur la fortune	147 625	139 291	152 833
Contibution immobilière	155 000	150 000	161 852
Impôt sur les véhicules	55 500	50 450	51 106
Autres	231 306	224 804	340 829
Total	2 167 536	1 949 245	2 239 898

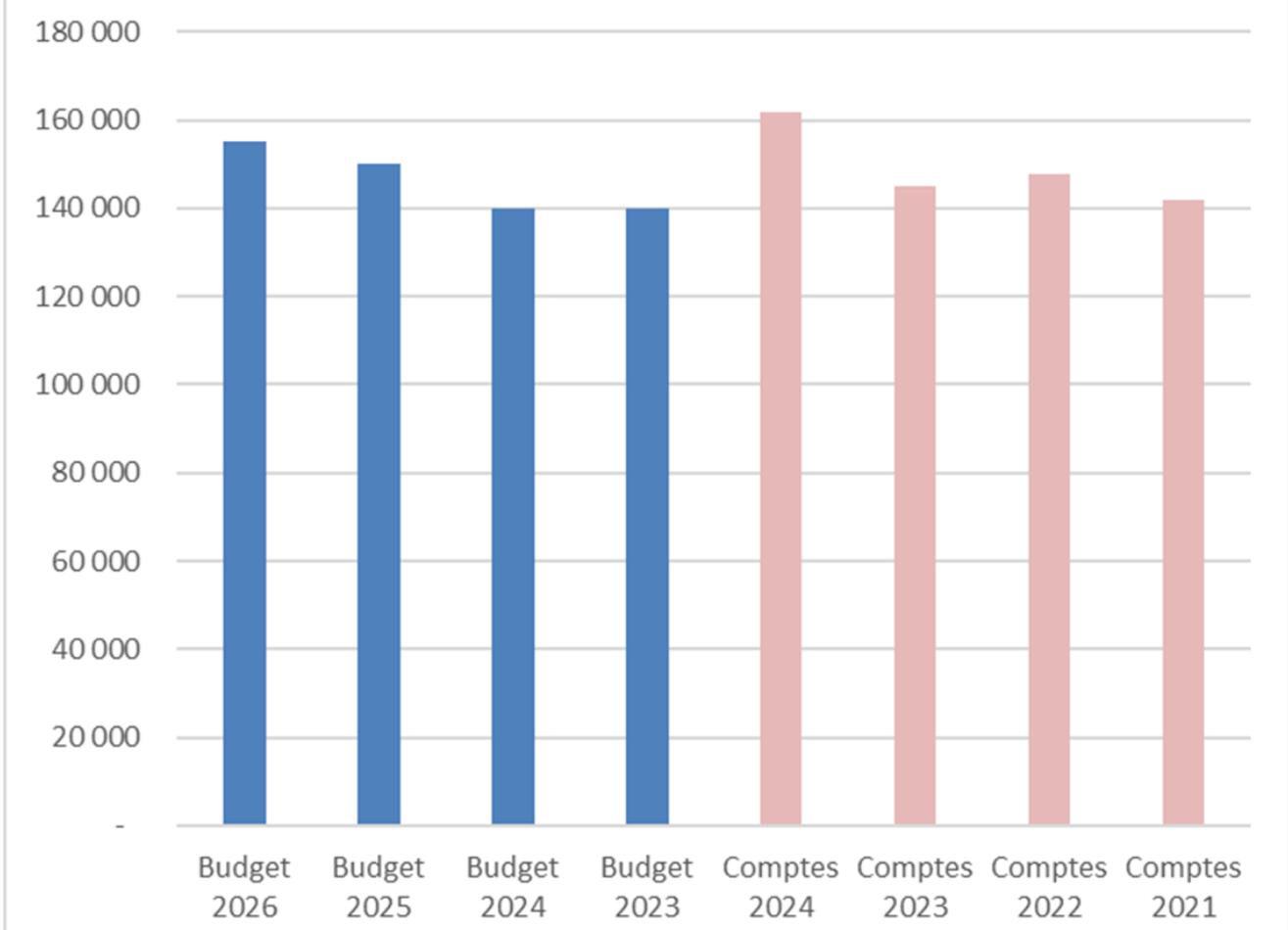
Recettes fiscales :Les chiffres mis au budget sont les chiffres donnés par le canton. Ces projections sont toujours très prudentes.



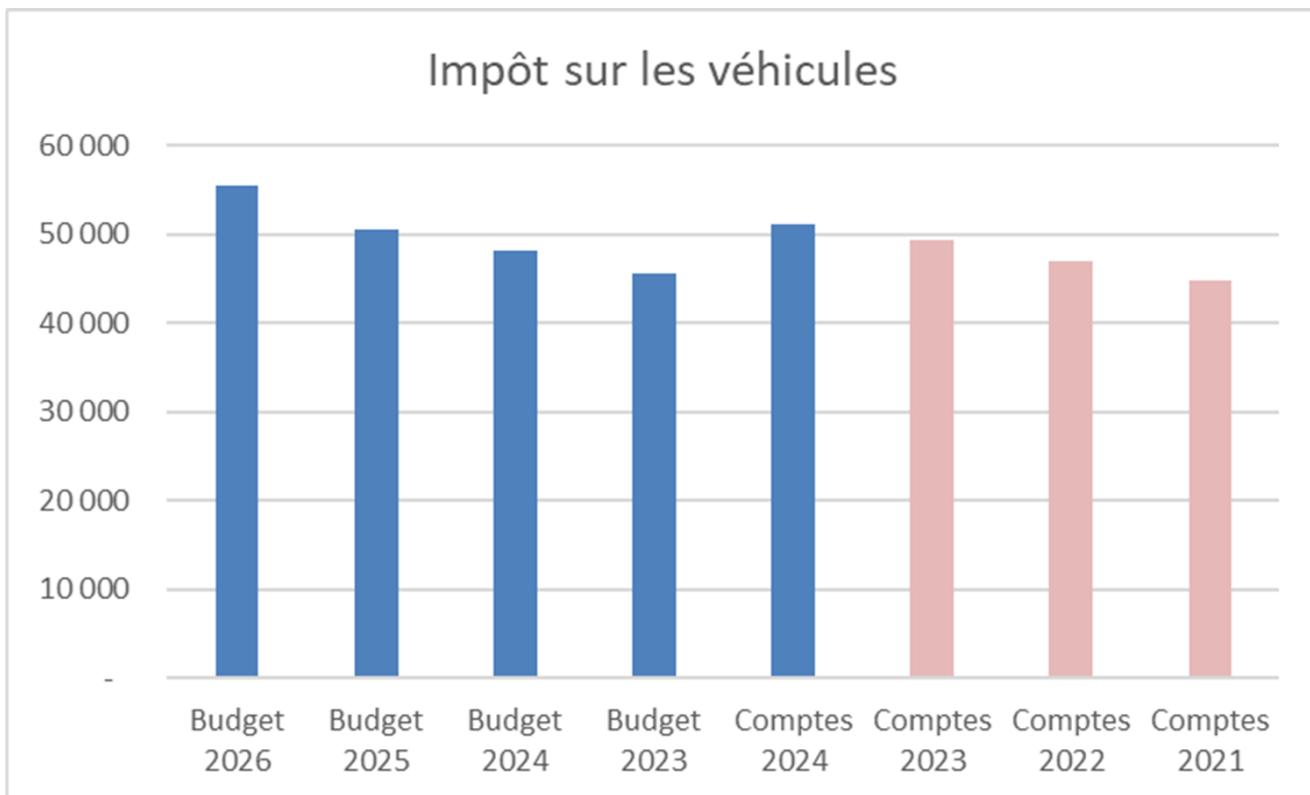
Impôt sur la fortune



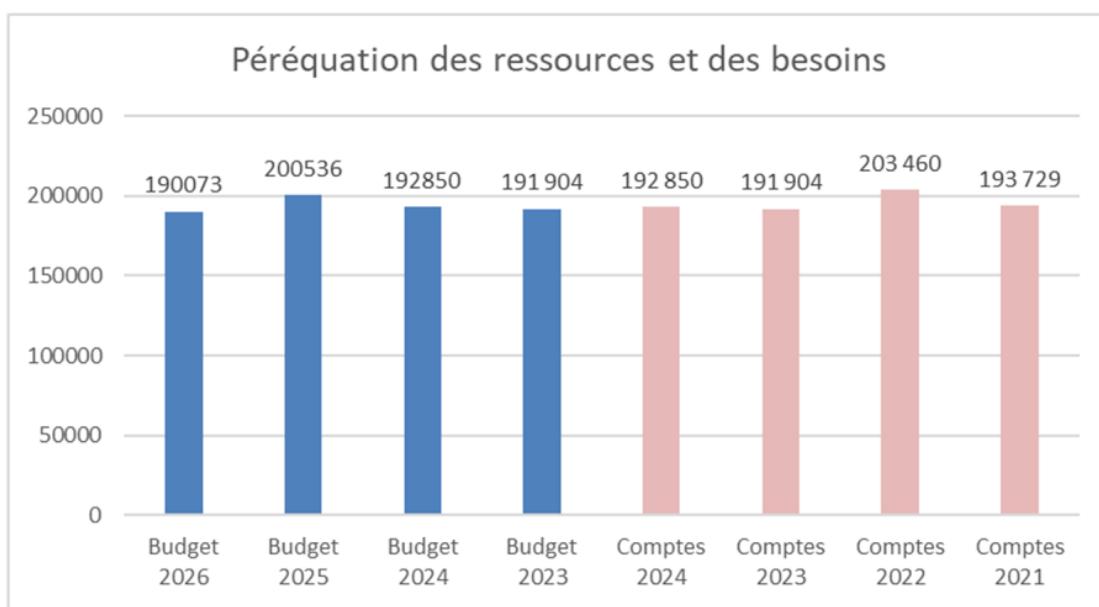
Contribution immobilière



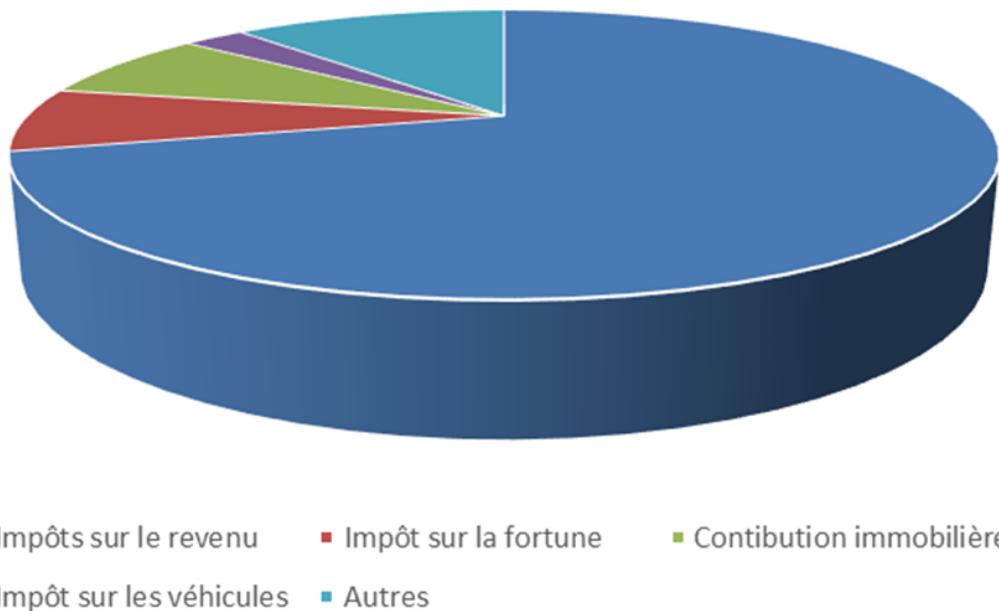
Contribution immobilière : Cet impôt est directement lié aux bâtiments communaux. Les travaux de rénovation entrepris entraînent une revalorisation des biens, ce qui se traduit par une augmentation constante de cet impôt.



Commune de
Hauteville



Répartition des recettes fiscales budget 2026



Après ces explications détaillées, et comme il n'y a pas de question, les budgets des investissements est présentés

4.2 Budgets des investissements administratifs

4.2.1 Achat de matériel informatique

Fabienne Pharisa

M. le Syndic explique : Les ordinateurs portables actuellement utilisés par le Conseil communal ainsi que celui de l'accueil extrascolaire arrivent en fin de vie et ne répondent plus aux besoins actuels. De plus, un ordinateur portable supplémentaire est nécessaire pour l'administration communale.

Étant donné que l'année 2026 marquera le début d'une nouvelle législature, le Conseil communal souhaite anticiper ces besoins en proposant cet investissement.

- **Valeur CHF 12'000.-**
- **Ce montant sera financé par la trésorerie courante.**

4.2.2 Stand de tir - participation financière - installation ciblerie

Fabienne Pharisa

M. le Syndic présente cet investissement :

Une délégation de la société de tir est venue présenter au Conseil communal son projet de remplacement de trois cibles au stand de tir. Conformément à la législation fédérale, les communes ont l'obligation de financer une cible pour seize tireurs.

Pour la commune de Hauteville, cette participation correspond au financement de deux lignes de tir.

Dominique Magnin : les membres de la société de tir ont réalisé 72 heures de travail pour réduire la facture finale. Les chariots ont pu être gardés. La société de tir financera également 1 cible.

- **Valeur CHF 34'000.-**
- **Ce montant sera financé par la trésorerie courante**

4.2.3 Accueil extrascolaire - Installation d'une cuisinette

Fabienne Pharisa

M. le Syndic donne les informations suivantes :

Suite à l'ouverture de la nouvelle école de Corbières, une salle s'est libérée dans l'ancienne école. Cette salle se trouve au même étage que la salle utilisée par l'accueil extrascolaire, ce qui la rend particulièrement adaptée pour y aménager un espace de repas pour les enfants (actuellement, les repas se prennent chaque jour à la salle Otavala).

Environs 30 enfants prennent chaque jour les repas à l'Accueil extra scolaire

Un aménagement simple mais fonctionnel d'une cuisinette est donc prévu.

- **Valeur CHF 20'000.-**
- **Ce montant sera financé par la trésorerie courante.**

4.2.4 Eclairage public - remplacement des luminaires par des LED

Fabienne Pharisa

M. le Syndic présente ce nouvel investissement

Depuis 2023, les lampadaires des différents quartiers de la commune sont progressivement remplacés par des luminaires équipés de la technologie LED. Les derniers secteurs concernés - la Route d'Impart, le Charmin et le quartier d'Impart - seront prochainement équipés à leur tour.

Grâce à cette dernière étape, la commune de Hauteville sera entièrement conforme aux exigences de la loi cantonale sur l'énergie.

Christophe Revaz : les travaux seront entièrement réalisés en février et mars 2026 sur les secteurs votés l'an dernier (Bahy - Rte de l'école et sur les secteurs votés ce soir Rte d'Impart - quartier d'Impart - le Charmin)

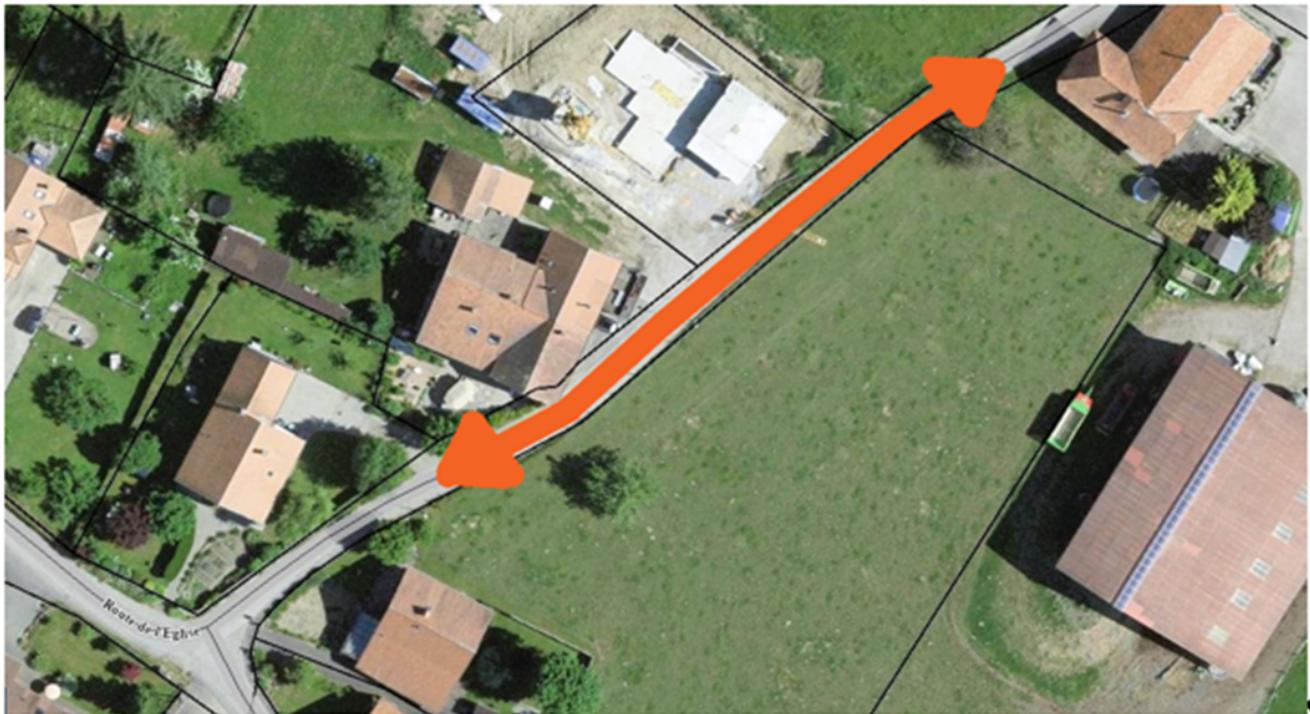
- **Valeur CHF 21'000.00**
- **Ce montant sera financé par la trésorerie courante.**

4.2.5 Réfection de la route de l'Eglise

Fabienne Pharisa

Le Syndic présente ce nouvel investissement :

Au vu de l'état de la route d'un secteur de la route de l'Eglise (cf plan), le Conseil communal a décidé d'entreprendre la réfection de ce secteur



- Valeur CHF 30'000.00
- Ce montant sera financé par la trésorerie courante.

4.2.6 Réfection de la Route du Mont - Crédit d'étude

Fabienne Pharisa

Route du Mont - crédit d'étude

Le Conseil communal a décidé d'entreprendre la réfection de la route du Mont. Les caissons de cette route situées dans le virage du mirador sont en mauvais état.

Compte tenu de l'ampleur du chantier et afin de ne pas surcharger les comptes communaux, le Conseil communal prévoit de répartir les travaux sur deux exercices budgétaires.

Il est à noter que le Canton et la Confédération devraient subventionner le projet à hauteur de 67 %. La commune pourra également demander un don à Patenschaft.



- Valeur CHF 10'000.00
- Ce montant sera financé par la trésorerie courante.

4.3 Préavis de la commission financière

Fabienne Pharisa

Rapport de la commission financière :

Stéphane Schouwey :

Le 1er décembre 2025, la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2026 en présence du Conseil communal.

La Commission financière constate que les investissements totaux de CHF 249'170.00 dont CHF 122'170.00 de report des années précédentes et de réserves.

Les nouveaux investissements brut se montent à CHF 127'000.00

Tous les investissements seront réalisés sans emprunt avec des liquidités à disposition.

La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2026.

Le Syndic remercie la Commission financière pour son excellent travail et passe à l'approbation des budgets

4.4 Approbation des budgets de résultats et d'investissement

Fabienne Pharisa

Avant le vote des investissements, **Christophe Revaz** présente les investissements complets avec les reports des investissements votés les dernières années à savoir :

Commune de Hauteville		Budget d'investissement 2026	
N° compte	Libellé (compte)	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	12 000	0
0220.5060.00	Renouvellement matériel informatique et téléphonie	12 000	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	43 170	0
1610.5040.00	Crédit étude assainissement stand de tir (report)	9 170	
1610.5620.00	Contribution de la commune pour le stand de tir	34 000	
2	FORMATION	40 000	
2170.5040.00	Rénovation bâtiment scolaire (report)	20 000	
2170.5060.00	Achat mobilier AES	20 000	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	134 000	
6150.5010.00	Eclairage publique / remp. luminaires (report 20 000)	41 000	
6150.5010.01	Aménagement routier, crédit d'études (report)	20 000	
6150.5010.03	Pose de lampadaires Rte de la Fin (report)	33 000	
6150.5010.04	Réfection Route de l'Eglise	30 000	
6150.5010.05	Crédit d'étude Route du Mont	10 000	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	40 000	20 000
7101.5010.01	Approvisionnement en eau aménagement, credit ét.(report)	20 000	
7101.6370.00	Taxes de raccordement des ménages privés (eau)		10 000
7201.6370.00	Taxes de raccordement des ménages privés (epu.)		10 000
7900.5290.00	Plan d'aménagement local (PAL) (report)		20 000

0	ADMINISTRATION GENERALE	12 000	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	43 170	0
2	FORMATION	40 000	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
4	SANTÉ		
5	AFFAIRES SOCIALES		
6	TRAFIG ET TELECOMMUNICATION	134 000	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	40 000	20 000
8	ECONOMIE PUBLIQUE		
9	FINANCES, IMPÔTS ET IMMEUBLES		
TOTAUX BUDGET INVESTISSEMENTS 2026		269 170	20 000
Excédent de charge			249 170
Excédent de revenu			
		269 170	269 170

Après cette présentation, le **Syndic** passe au vote des investissements :

Budgets des investissements

a)Achat de matériel informatique

Montant de l'investissement fr. 12'000.00 financé par la trésorerie courante

- Vote**
- Qui accepte l'achat du matériel informatique tel que présenté ?**
- Décision : l'assemblée communale accepte l'achat de matériel information à l'unanimité**



b) Stand de tir - participation financière - cibles

Montant de l'investissement fr. 34'000.00 financé par le trésorerie courante

- Vote**
- Qui accepte la participation financière pour l'installation de nouvelles nouvelles cibles ?**



Décision : l'assemblée communale accepte la participation financière pour l'installation des nouvelles cibles à l'unanimité

c) Accueil extrascolaire - aménagement d'une cuisinette

Montant de l'investissement fr. 20'000.00 financé par la trésorerie courante

- Vote**
- Qui accepte l'aménagement d'une petite cuisine (lave-vaisselle industrielle et évier) dans les locaux de l'AES ?**



Décision : l'assemblée communale accepte l'aménagement d'une cuisinette dans les locaux de l'accueil extrascolaire à l'unanimité

d) Eclairage public - remplacement des luminaires par des LED

Montant de l'investissement fr. 21'000.00 financé par la trésorerie courante

- Vote**
- Qui accepte le remplacement des luminaires par des LED dans le dernier secteur du village ?**

Décision : l'assemblée communale accepte le financement du remplacement des luminaires par des LED à l'unanimité 

e) Réfection de la route de l'Eglise

Montant de l'investissement fr. 30'000.00 financé par la trésorerie courante

- **Vote**
- **Qui accepte la réfection d'un secteur de la route de l'Eglise ?**

Décision : l'assemblée communale accepte la réfection de la route de l'Eglise à l'unanimité 

f) Réfection de la route du Mont - crédit d'étude

Montant de l'investissement fr. 10'000.00 financé par la trésorerie courante

- **Vote**
- **Qui accepte le crédit d'étude pour la réfection de la route du Mont ?**

Décision : l'assemblée communale accepte le crédit d'étude pour la réfection de la Route du Mont à l'unanimité 

Avant le vote final des budgets, le Syndic passe la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport

Stéphane Schouwey :

Le 1er décembre 2025 la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2026 en présence du Conseil communal.

L'excédent de revenu se monte à CHF 206'727.48 contre un excédent de revenu de CHF 210'139.80 pour le budget de l'année précédente.

En neutralisant l'écriture comptable de dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, le budget 2026 présente un excédent de charge de CHF 247'604.32 contre CHF 244'191.20 pour le budget 2025.

Nous relevons en particulier une augmentation des rentrées fiscales qui est compensée par l'augmentation des charges liées.

Concernant la mise en oeuvre MCH2, nous rappelons que la dissolution de la réévaluation du patrimoine administratif est faite sur une durée de 10 ans à raison de CHF 454'331.00 par année depuis 2022.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget du compte de résultats pour l'année 2026.

Budgets de résultats

Le Syndic soumet au vote l'approbation du budget de résultats :

- **Vote**
- **Qui accepte les budgets de résultats de résultat tels que présentés :**

Décision : les budgets de résultats avec un excédent de revenu de CHF 206'707.48 sont acceptés à l'unanimité 

5 Désignation de l'organe de révision

5.1 Désignation de l'organe de révision

Fabienne Pharisa

Monsieur le Syndic informe que le mandat confié à la fiduciaire Ge Fid en qualité d'organe de révision est expiré.

La commission financière propose la désignation d'un nouvel organe de révision pour une période de trois ans, soit pour 2025, 2026 et 2027, conformément aux dispositions de la loi sur les finances communales (LFCo), à savoir :

Art. 57 Désignation de l'organe de révision

1 Le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communal ou le conseil général, sur la proposition de la commission financière.

2 L'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

...

4. A la suite de la fin du mandat, de la démission ou de la révocation de l'organe de révision, l'assemblée communale ou le Conseil général désigne un nouvel organe lors d'une prochaine séance, mais au plus tard lors de la présentation du budget

Le Syndic passe la parole à la Commission financière pour une proposition de désignation de l'organe de révision

Stéphane Schouwey :

Selon l'article 97 al. 1 let.c LCo, la Commission financière doit émettre, à l'intention de l'assemblée communale, une proposition de désignation de l'organe de révision.

C'est dans ce cadre légal que la commission financière a lancé un appel d'offre. A la suite de l'analyse des offres reçues, la commission financière propose de mandater Fiducom SA pour 3 ans, soit pour les exercices 2025 à 2027.

Christophe Braillard : peut-on connaître le prix pour un tel mandat ?

Matthieu Castella : la fiduciaire Fiducom SA a transmis une offre à l'heure avec une plafond de CHF. 4'000.00 maximum

La fiduciaire Ruffieux à Bulle a transmis une offre à forfait pour un montant de fr. 5'400.00. A noter que ces prix sont les prix actuellement appliqués par la fiduciaire actuelle Gefid.

Le Syndic soumet au vote cette objet

- **Vote**
- **qui accepte la proposition de la commission financière de nommer pour une période de 3 ans la fiduciaire Fiducom SA ?**

Décision : à l'unanimité l'assemblée communale accepte la proposition de la commission financière  à savoir donner mandat à la fiduciaire Fiducom pour une durée de 3 ans.

6 Modification des statuts Secours Sud Fribourgeois

6.1 Modification des statuts Secours Sud Fribourgeois

Fabienne Pharisa

Geoffrey Boubet présente cette modification de statut :

Depuis le 1er janvier 2023, l'association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF.

Avec les besoins croissants et évolutifs de l'association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière efficiente aux objectifs opérationnels, notamment.

Le comité de direction a soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications portant sur les éléments essentiels, lesquelles ont été acceptées le 8 octobre 2025.

C'est maintenant au tour des législatifs communaux de se prononcer (il n'y a pas de référendum facultatif). Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il faudra attendre que les statuts modifiés entrent en vigueur avant que les communes facturent la taxe 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.--.

Principales modifications des statuts de l'association :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption - Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Comme il n'y a pas de questions,

Le Syndic passe au vote :

- **Vote**
- **Qui accepte la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois ?**

Décision : La modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois est acceptée à l'unanimité. 

7 Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

7.1 Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

Fabienne Pharisa

Le Syndic explique que M. Maurice Berger a donné sa démission au sein de la commission de naturalisation pour raison d'âge. Il le remercie pour son engagement dans cette commission durant de nombreuses années.

Le Conseil communal propose Mme Sabine Berger pour le remplacer. Mme Berger a siégé au Conseil communal et est douanière de profession. En outre, elle est la fille de M. Maurice Berger.

Le Syndic demande si quelqu'un dans l'assemblée serait également intéressée à intégrer cette commission ?

Comme il n'y a pas de contre proposition, le Syndic soumet au vote cette nomination

- **Vote**
- **Qui accepte la nomination de Mme Sabine Berger comme membre à la Commission de naturalisation en remplacement de M. Maurice Berger ?**

Décision : A l'unanimité, Mme Berger Sabine est nommée à la Commission de naturalisation. 

8 Fixation du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026 - 2031

8.1 Fixation du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026 -2031

Fabienne Pharisa

Monsieur le Syndic rappelle les dispositions légales en lien avec la fixation du nombre de Conseillers communaux, à savoir .

l'article 54 de la loi sur les communes fixe la composition du Conseil communal :

1 Le Conseil communal se compose de :

- a) 5 membres dans les communes de moins de 600 habitants;
- b) 7 membres dans les communes de 600 à 1'200 habitants;
- c) 9 membres dans les communes de plus de 1'200 habitants.

Monsieur le Syndic informe que pour la prochaine législature 2026 -2031, le Conseil communal propose de maintenir 5 membres au sein de l'Exécutif, ceci au regard de la répartition des dicastères actuels.

Jacqueline Brodard : combien Hauteville compte d'habitants actuellement ?

Le Syndic : A ce jour, Hauteville compte 749 habitants .

Jacqueline Brodard : est-ce que vous prévoyez un développement conséquent ces prochaines années qui entraîneraient un surcroit de travail ?

Le Syndic : La DIME ne nous a pas permis un développement de notre PAL. De ce fait, pour les 15 prochaines années, il n'y a pas ou très peu de développement possible.

A noter que le passage de 5 à 7 Conseillers communaux est aussi plus onéreux pour la commune. A noter que le Préfet valide la proposition de siéger à 5 membres pour la future législature.

Comme il n'y a plus de questions, le Syndic passe au vote :

- **Vote :**
- **Qui accepte la composition du Conseil communal, en fixant à 5 le nombre de Conseiller-ères communaux-ales, pour la législature 2026-2031 ?**

Décision : A l'unanimité, l'assemblée communale approuve la composition du Conseil communal à 5 ⚡ membres.

9 Divers

9.1 Divers

Fabienne Pharisa

Fusion des communes :

M. le Conseiller Directeur Castella a relancé le Préfet pour discuter des fusions en Gruyère.

Le Syndic a rappelé au Préfet qu'un vote a eu lieu et que le peuple a clairement refusé l'idée d'un processus de fusion. En revanche, dans quelques années, il sera nécessaire de repenser l'organisation de la Gruyère autour de cinq à six régions. À noter que le nombre de députés est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la Gruyère.

Election Communale

Le Syndic : Les élections communales auront lieu en mars 2026. Dominique Schouwey et Bernard Bapst ne vont pas se représenter.

Le Conseil communal a pris divers contacts et a le plaisir de vous présenter la liste de l'entente communale :

◦ Blanc Marisa	02.06.1984	Rte de l'Eglise 24	1648 Hauteville
◦ Boubey Geoffrey	09.12.1980	Rte de la Gruyère 123	1648 Hauteville
◦ Ecoffey Yannick	05.05.1986	Rte de l'Eglise 80	1648 Hauteville
◦ Revaz Christophe	02.02.1971	Rte d'Impart 68	1648 Hauteville
◦ Sottas Valérie	08.08.1972	Rte de l'Auberge 13	1648 Hauteville

Valérie Sottas : *J'habite la commune depuis 20 ans. Je suis mariée et mère de quatre enfants. Dans la vie professionnelle, je suis responsable d'une institution spécialisée.*

Marisa Blanc : *Hauteville est mon village d'enfance et j'y habite toujours. Je suis mariée et mère de quatre enfants. Je travaille comme assistante de direction dans une entreprise à Bulle.*

Le Syndic précise également que tout citoyen souhaitant déposer une nouvelle liste peut le faire.

9.2 Parole aux citoyens

Fabienne Pharisa

La parole n'étant plus demandée, **le Syndic** remercie le personnel de l'administration communale pour son travail. Il remercie également M. Nicolas Chassot ainsi que son personnel pour l'excellent travail accompli et leur grande disponibilité.

Il adresse aussi ses remerciements à ses collègues conseillers pour leur engagement et leur disponibilité.

Il souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic lève l'assemblée à 20 h 00.

Fabienne Pharisa
Secrétaire communale

Bernard Bapst
Syndic